

DOCUMENT À NE PAS DIFFUSER



LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS FRAGILISÉS EN HAUTE-GARONNE





Édito



Les agricultrices et les agriculteurs peuvent rencontrer des difficultés dans la gestion de leurs exploitations agricoles en raison de crises économiques ou sanitaires, d'une instabilité des revenus ou de problèmes de santé ou personnels.

Les partenaires du Comité Stratégique de l'Agriculture Fragilisée (COSAF) sont mobilisés pour apporter leur appui à ces agricultrices et agriculteurs fragilisés afin de les aider à retrouver une situation saine.

Chaque partenaire intervient dans son domaine de compétences. C'est la complémentarité de ces interventions qui permet de trouver des solutions pérennes.

Ce livret recense les différentes structures qui interviennent dans la détection et l'accompagnement des agriculteurs fragilisés en Haute-Garonne. Pour chacune d'entre elles, vous y trouverez une courte présentation de la structure, les différents leviers proposés et les contacts identifiés. Les leviers présentés sont mobilisables sous réserve d'une analyse de la situation de l'agriculteur par l'organisme concerné.

Ce document est destiné aux personnes accompagnant les agriculteurs afin qu'ils aient une meilleure connaissance des actions des autres structures. Il n'a pas vocation à être diffusé aux agriculteurs.

Nous souhaitons que ce livret contribue à améliorer l'accompagnement des agricultrices et agriculteurs fragilisés. Utilisez-le sans modération !

Marie Blandine DOAZAN
Vice Présidente de la Chambre d'agriculture

**CE DOCUMENT EST À USAGE
INTERNE, DESTINÉ AUX
STRUCTURES PARTENAIRES
DES AGRICULTEURS EN
DIFFICULTÉ, IL NE DOIT
PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX
AGRICULTEURS**

SOMMAIRE

Organismes d'accompagnement.....	p.05
Administrations	p.09
Organismes de gestion	p.14
Organismes bancaires et assurances.....	p.17
Syndicats agricoles.....	p.22
Coopératives agricoles.....	p.24
Autres structures agricoles	p.25

ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT

CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est un établissement public, dirigé par des élus professionnels. Elle représente les intérêts du monde agricole auprès de l'Etat et des collectivités et intervient pour proposer des services individuels et collectifs auprès des agriculteurs, des collectivités locales et autres partenaires des agriculteurs.

LEVIERS D'ACTION :

- Gestion de la plate-forme téléphonique REAGIR pour les agriculteurs fragilisés (05 61 10 43 00) de signalement de situations de fragilité, par l'agriculteur lui-même ou par son entourage.
- Organisation et animation des Cellules RÉAGIR dont la mission est de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par l'agriculteur. La composition de la cellule est définie en concertation avec l'agriculteur, en fonction de sa situation, des difficultés rencontrées et des partenaires concernés. La cellule procède à une analyse de la situation, puis propose un plan d'action à l'agriculteur. Chaque participant est sollicité pour proposer des solutions dans le champ d'actions qui le concerne. Cet outil est gratuit pour les agriculteurs. Les membres sont tenus à la confidentialité (signature d'une charte de confidentialité).
- Réalisation d'audit global sur l'exploitation qui consiste à établir un bilan de la situation technique, économique, financière, et sociale de l'exploitation. Suite à ce bilan, il est proposé un plan d'action permettant de répondre aux difficultés recensées, d'orienter vers des dispositifs d'aide ou vers la cessation de l'activité agricole.
- Diagnostic et accompagnement de la situation technico-économique de l'exploitation, proposition de solutions adaptées, de conseils technico-économiques et de formations répondant aux besoins (usage de l'outil informatique, techniques de production, analyse technico-économique de l'exploitation...).
- Conseil en évolution professionnelle (CEP) : accompagnement gratuit et personnalisé pour construire un projet d'évolution professionnelle.



Contact:

Plateforme REAGIR pour les agriculteurs fragilisés - Céline GAUTHIER

Téléphone: 05 61 10 43 00 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00)

Mail: reagir31@haute-garonne.chambagri.fr

ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Collectivité territoriale, le Conseil départemental de la Haute-Garonne est chef de file du Social pour tous les citoyens du département. Différentes directions sont chargées d'accompagner les agriculteurs sur des aspects technico-économiques, sociaux et environnementaux.

LEVIERS D'ACTION :

- 
 Accompagnement personnalisé sur site pour les aspects technico-économiques
 - audits agro-environnementaux
 - subventions départementales, régionales, européennes...
 - conseil technique et économique sur les difficultés de l'exploitation agricole avec suivi sur 6 mois minimum.
 - orientation vers les ressources internes et externes adéquates en fonction des autres besoins détectés (santé, familial, social...).
- 
 Accompagnement social global sur des problématiques financières, sociales ou familiales - l'accompagnement budgétaire familial et des aides financières, l'aide au logement, le soutien à la parentalité, l'accompagnement à l'insertion, la lutte contre l'isolement et l'exclusion, contre les violences et différentes formes de vulnérabilités via des professionnels médico-sociaux en Maisons des Solidarités.
- 
 Accompagnement dans l'accès aux droits :
 - rupture subite de ressources financières (Revenu de Solidarité Active)
 - ressources financières insuffisantes pour subvenir à ses besoins alimentaires et d'hygiène (Bons solidaires)
 - ressources financières insuffisantes pour payer les charges de logement (le Fonds de Solidarité Logement).
- 
 Accès au numérique via le Pass Numérique, carnet de 10 chèques d'une valeur de 10€ chacun, soit une valeur totale de 100€ pour accéder à des formations aux outils numériques dans des structures partenaires.
- 
 Cartographie des acteurs sociaux impliqués pour favoriser le recours de l'accès aux droits par les agriculteurs.



Contacts:

Premiers interlocuteurs : Réseau des Conseillers Agro-Environnement

- Secteur Nord Toulousain : 05 61 82 60 60 / contact-dae-nordtoulousain@cd31.fr
- Secteur Lauragais : 05 61 83 26 98 / contact-dae-lauragais@cd31.fr
- Secteur Vallées-Volvestre : 05 61 90 43 91 / contact-dae-vv@cd31.fr
- Secteur Comminges : 05 62 00 25 80 / contact-dae-comminges@cd31.fr

Pour l'action sociale :

Plateforme Haute-Garonne Solidarité (lien avec le réseau des Maisons des Solidarités) :
05 34 33 47 47 / solidarites@cd31.fr

Pour l'appui aux démarches administratives :

Réseau des Maisons De Proximité : 05 34 33 47 47

ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT

SOLIDARITÉ PAYSANS

Association qui accompagne les agriculteurs rencontrant des difficultés dans les domaines technique, social, économique et de gestion. Elle intervient à la demande de l'agriculteur par la mise en place d'un binôme salarié-bénévole, à son écoute sans jugement et en toute confidentialité.

LEVIERS D'ACTION :

- Réalisation d'un audit global de l'exploitation qui consiste à établir un bilan de la situation technique, économique, financière, et sociale de l'exploitant. Suite à ce bilan, un plan d'action, partagé avec l'agriculteur, permettant de répondre aux difficultés recensées, est mis en place.
- Soutien moral et humain par l'accueil et l'écoute du binôme salarié-bénévole, ce dernier étant souvent agriculteur.
- Accompagnement aux tâches administratives et à l'accès aux droits.
- Accompagnement dans les procédures collectives (règlement amiable, sauvegarde redressement et liquidation judiciaire, surendettement des ménages).
- Accompagnement dans les négociations avec les créanciers.
- Accompagnement aux changements de pratiques, levier pour l'autonomie et le redressement de certaines exploitations en difficultés, avec des partenaires techniques.
- Inscription de l'exploitation agricole dans des dynamiques collectives pour permettre à l'agriculteur de rompre son isolement, de retrouver confiance en lui et de reprendre en main la gestion de son exploitation.



Contact:

Solidarité Paysans ADAD 31

Téléphone: 05 61 23 61 79

Mail: haute Garonne@solidaritepaysans.org

ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Organisme mutualiste qui gère la protection sociale des salariés et non-salariés du domaine agricole.

LEVIERS D'ACTION :

- Procédure de règlement à l'amiable avec mise en place d'un échéancier de paiement des cotisations sociales jusqu'à 3 ans ou une cession des aides PAC
- Possibilité d'accorder des prises en charge de cotisation (PEC), des remises de majorations et pénalités de retard sous certaines conditions pour les agriculteurs en difficulté
- Accompagnement social global sur les problématiques sociales, financières ou familiales.
- Accompagnement dans la constitution de dossier en vue d'obtenir le Revenu de Solidarité Active (RSA) et versement du Revenu de Solidarité Active
- Aide au répit : accompagnement humain et financier en cas d'épuisement professionnel pour apprendre à gérer son stress, pour financer un projet de vacances avec les proches, pour prendre en charge un remplacement sur une durée de 7 à 14 jours sur l'exploitation permettant ainsi de prendre du temps pour soi
- Existence d'une Cellule Pluridisciplinaire de Maintien en Emploi (CPME) pour les personnes en emploi, affiliées à la MSA, en risque de désinsertion professionnelle du fait de leur état de santé ; il est proposé à ces personnes de bénéficier de l'intervention coordonnée des services d'action sanitaire et sociale, de santé-sécurité au travail et du contrôle médical afin de trouver une solution adaptée à leur situation
- Existence d'une Cellule Mal Être dont l'objectif est d'apporter une aide aux situations de mal être ou de détresse et d'accompagner les personnes en situation de fragilité. Elle est composée de professionnels issus des différents services de la MSA : travailleurs sociaux, médecins du travail, professionnels de la Santé Sécurité au Travail, service recouvrement/contentieux, agent d'accueil, psychologue. Après analyse de la situation, un plan d'action individualisé est proposé.

Exemples d'actions :

- l'accès à une médiation familiale,
- prise en charge de 10 séances de suivi avec un psychologue conventionné avec la MSA MPS, après une évaluation sociale réalisée par un travailleur social MSA



Contact:

Service contentieux :

Jean-Claude LESBATS - Responsable
Contentieux

Téléphone : 06 78 93 26 34

Mail : lesbats.jean-claude@mps.msa.fr

Service Social :

Christiane MEALET - Responsable Domaine
Action Sanitaire et Sociale

Téléphone : 05 61 10 40 44

Mail : mealet.christiane@mps.msa.fr

Programme Mal être :

Laure NORCA - Responsable Programme
mal être

Téléphone : 06 73 33 25 91

Mail: norca.laure@mps.msa.fr

ADMINISTRATIONS

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

Établissement public administratif de l'Etat français chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans chaque région.

LEVIERS D'ACTION :

 Financement et organisation des formations agri-sentinelles



Contact:

Jeanne BLANC-FEVRIER

Mail : jeanne.blanc-fevrier@ars.sante.fr

ADMINISTRATIONS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, ET DES SOLIDARITÉS (DDETS)

Service départemental de l'Etat en charge des politiques de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, de l'accès et du maintien dans le logement et le travail.

LEVIERS D'ACTION :



Service de renseignements en droit du travail :

Le service de renseignements en droit du travail donne des informations juridiques générales relatives au code du travail, aux conventions collectives, à la jurisprudence sociale.

Pour qui ? : les salariés et les employeurs du secteur privé exclusivement.

Ces informations concernent l'ensemble des secteurs d'activité dont l'agriculture et portent notamment sur le contrat de travail (formation, exécution, rupture), le salaire, le règlement intérieur et le droit disciplinaire, la durée du travail, les repos et les congés payés, la médecine du travail, les statuts spécifiques (assistantes maternelles, particuliers employeurs ...).



Le service Mutations économiques et compétences :

Le service Mutations économiques et compétences suit les dispositifs d'accompagnement des entreprises en difficulté et en mutation économique, intervient sur les champs de la formation professionnelle (délivrance des titres professionnels du ministère du travail notamment, lien avec les CFA et organismes de formation...), et déploie les politiques relevant des services à la personne (agréments et déclaration des structures de service à la personne, promotion du secteur).

Ce service instruit notamment les demandes d'activité partielle.



Contact :

Service des renseignements en droit du travail :

Rue de la Cité Administrative - Contact : 0 806 000 126 - Courriel : ddets-renseignements-travail@haute-garonne.gouv.fr

Direction, inspection du travail, section centrale travail, service mutations économiques et compétences, service des ruptures conventionnelles :

5 Esplanade Compans Caffarelli - BP 98016 - 31080 Toulouse Cedex 6

Standard : 05 34 45 34 45 - Courriel : ddets-direction@haute-garonne.gouv.fr

ADMINISTRATIONS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

Service départemental de l'Etat chargé du développement des territoires ruraux et urbains par la mise en œuvre de politiques agricoles, d'environnement, d'aménagement et d'urbanisme, de logement et de construction, de prévention des risques, de transport.

LEVIERS D'ACTION :

-  **Instruction des dossiers d'aide AREA et d'audit global :**
 - l'audit global est un diagnostic sur les aspects technique, économique, financier et social suivi de la proposition d'un plan d'action répondant aux difficultés et / ou d'orienter l'exploitant vers de l'aide
 - l'Aide à la Relance de l'Exploitation Agricole est un dispositif qui comporte un plan de restructuration permettant à l'exploitation de faire face à ses échéances financières et un suivi technico-économique
-  Aide à la réinsertion professionnelle (prime au départ augmentée en cas de déménagement, prise en charge des frais de formation)
-  Gestion des aides agricoles et des contrôles associés (PAC notamment)

**Contact:**

DDT - SEA

2 Bd A. Duportal - cité administrative Bat E - 31000 Toulouse

Téléphone : 05 61 10 60 49

Mail : ddt-sea@haute-garonne.gouv.fr

ADMINISTRATIONS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)

Service départemental de l'État, la DDPP met en effet en œuvre les politiques publiques portées par les ministères de l'agriculture, de l'économie et de l'environnement.

Elle s'organise autour de 4 services :

- le service Protection Économique des Consommateurs (PEG) ;
- le service Qualité et Sécurité des Consommateurs (QSC);
- le service Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA);
- le service Santé et Protection Animales et Protection de l'Environnement (SPAPE) : il assure une veille sanitaire dans les élevages d'animaux de rente du département, veille au respect des règles de protection animale (domestiques et sauvages en captivité), peut intervenir en cas de crise sanitaire majeure (maladies animales à fort impact économique et/ou transmissibles à l'homme), protège l'environnement des potentielles pollutions agricoles et agroalimentaires.

LEVIERS D'ACTION :

- Réalisation d'inspection dans les établissements et élevages, soit dans le cadre d'un programme d'inspections, soit à la suite de signalements ou de plaintes ;
- Dans les cas de maltraitance animale, des actions peuvent être conduites comme des mises en demeure pour supprimer les non conformités, des poursuites judiciaires, le retrait et la saisie des animaux avec l'interdiction de détenir des animaux dans les cas les plus graves. L'intervention de la DDPP n'a pas vocation à traiter des litiges mais à s'assurer du respect de la réglementation en vigueur, relevant de ses domaines de compétence.
- Les agents de la DDPP travaillent en collaboration avec différents acteurs, notamment la Chambre départementale d'agriculture, l'établissement départemental de l'élevage, le groupement de défense sanitaire, le réseau de vétérinaires sanitaires qui détiennent l'expertise nécessaire et les capacités d'intervention auprès de chaque éleveur. Enfin, la DDPP apporte un appui aux mairies ou forces de l'ordre, qui assurent un maillage du territoire et qui sont souvent sollicitées en première intention, tout en s'appuyant sur des associations de protection animale capables de prendre en charge les animaux maltraités.



Contact:

Service Santé : 05 67 69 11 26

Standard Préfecture : 05 34 45 34 45

Mail: ddpp@haute-garonne.gouv.fr

ADMINISTRATIONS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

Direction générale dépendant du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Ses missions sont notamment d'établir les impôts, de contrôler les déclarations fiscales, de recenser le patrimoine foncier, de recouvrer les recettes publiques, d'offrir des prestations d'expertise et de conseil financier.

Selon la nature de l'imposition, l'interlocuteur direct de l'agriculteur est le Service des impôts des particuliers, le Service des impôts des entreprises ou le centre des impôts foncier (coordonnées mentionnées sur l'avis d'imposition).

LEVIERS D'ACTION :

-  Afin d'échelonner le paiement de ses impositions et conserver une trésorerie équilibrée, adhérer à la mensualisation.
-  Pour apurer une dette fiscale, solliciter un plan de règlement au comptable public dont les coordonnées sont mentionnées sur l'avis d'imposition. La décision du comptable public est soumise à l'examen du dossier de l'agriculteur.
-  Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour pertes de récoltes. Ce dégrèvement est soumis aux conditions cumulatives suivantes :
 - dommages causés par un événement extraordinaire
 - dommages affectant des récoltes sur pied
 - dommages provoquant une perte de récolte.
-  Remise gracieuse : mesure exceptionnelle déterminée par le service qui la prononce, sur demande du redevable. Il s'agit d'une mesure réservée aux contribuables se trouvant dans une situation d'indigence, qui ne peuvent acquitter les impositions mises à leur charge y compris avec un plan de règlement, et dont le civisme fiscal n'appelle aucune observation.
-  Mise en place d'une année blanche, sur décision législative : non perception des impôts durant une année fiscale. Ce type de mesure ne peut être pris au niveau local dans la mesure où elle relève du législateur.



Contact:

Monique VIDAL

Téléphone : 05 61 10 67 14

Mail : monique-1.vidal@dgfip.finances.gouv.fr

ORGANISMES DE GESTION

AFOCG 31

Association de formation collective à la comptabilité et à la gestion

LEVIERS D'ACTION :

-  Formation collective à la comptabilité et à la gestion d'entreprise permettant à l'agriculteur de rester à jour sur les aspects administratifs
-  Formation ponctuelle sur des thématiques particulières (ex : la lecture d'un résultat comptable)



Contact:

Tanit BRETIN - Secrétaire

Téléphone: 05 61 87 23 06 (du lundi au vendredi, tous les matins)

Mail: afocg31@interafocg.org

ORGANISMES DE GESTION

CERFRANCE GASCOGNE OCCITANE

Conseil et expertise comptable

LEVIERS D'ACTION :

-  Réalisation d'audit global sur l'exploitation qui consiste à établir un bilan de la situation technique, économique, financière, et sociale de l'exploitation. Suite à ce bilan, il est proposé un plan d'action permettant de répondre aux difficultés recensées, d'orienter vers des dispositifs d'aide ou vers la cessation de l'activité agricole.
-  Diagnostic de la situation technico-économique de l'exploitation, identification de marges de progrès (à partir d'un groupe de référence), proposition de solutions technico-économiques adaptées
-  Diffusion d'informations concernant le COSAF, les aides MSA possibles, les subventions



Contact:

Jean-Damien LABORDE

Téléphone: 06 43 83 48 80

Mail: jdlaborde@go.cerfrance.fr

ORGANISMES DE GESTION

CENTRAGRI

Centre de gestion agricole agréé Occitanie

LEVIERS D'ACTION :

- Accompagnement budget de trésorerie fourniture de coûts de mécanisation, coûts standards, évaluation des avances aux cultures.
- Accompagnement administratif, plan d'entreprises (à venir), informations calamités agricoles, PAC 2023-2027.
- Newsletters mensuelles diffusées à tous nos adhérents et accès à notre site : www.centragri.asso.fr
- Organisation de journées ou 1/2 journées de formations en présentiel et distanciel :
Gestion d'entreprise, formation transmission, communication et numérique, ressources humaines dont détection des risques psycho-sociaux.



Contact:

Chantal RAYNAL - Directrice Centragri

Téléphone: 05 62 16 73 59

Mail: c.raynal@centragri.asso.fr

Chantal TOSOLINI - Secrétaire administrative

info@centragri.asso.fr

ORGANISMES BANCAIRES ET ASSURANCES

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Banque Coopérative et Mutualiste (Organisation Professionnelle Agricole) qui accompagne et soutient l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation de son territoire en intégrant les dimensions sociétales et environnementales des projets.

LEVIERS D'ACTION :

- Détecter et identifier le plus en amont les difficultés des exploitations, à minima une fois par an lors du bilan annuel réalisé sur la base des documents comptables détaillés.
- Accompagner de façon personnalisée avec des outils adaptés à chaque situation en vue de permettre la continuité de l'activité.
- Travailler en transversalité avec l'ensemble des partenaires de l'exploitation (comptable, coopérative, CUMA, Concessionnaire, MSA, Chambre d'Agriculture, Service de remplacement, autres banques, ...)



Contact :

Patricia BOUVILLE, chargée d'études

Téléphone : 07 62 78 03 33

Mail : patricia.bouville@ca-toulouse31.fr

ORGANISMES BANCAIRES ET ASSURANCES

BANQUE POPULAIRE

Organisme bancaire

LEVIERS D'ACTION :

-  Mise en place d'un prêt à court terme pour assurer l'équilibre de la trésorerie en faisant face aux dépenses courantes
-  Période de franchise pour les crédits en cours : le client peut essayer de se mettre à jour sur d'autres charges ou factures à payer, sans rembourser ses échéances de prêts pendant cette période
-  Reprise d'impayés



Contact:

Dorian BLANQUIER - Directeur du secteur Agriculture

Téléphone: 06 85 17 86 27

Mail: dorian.blanquier@bpoc.fr

ORGANISMES BANCAIRES ET ASSURANCES

CRÉDIT MUTUEL

Organisme bancaire

LEVIERS D'ACTION :

-  Table ronde avec les créanciers afin de fournir un accompagnement adapté à la situation de l'agriculteur
-  Analyse et adaptation si besoin des accompagnements en crédits court terme de l'exploitation en fonction des moyens de productions
-  Possibilité d'étudier la mise en place de post-financements si de l'autofinancement a été identifié dans les 6 derniers mois.
-  Selon le cas, et dans le cadre d'un règlement amiable judiciaire, possibilité d'étudier une restructuration de nos encours de crédit.



Contact:

Pierre MARTINEZ - Responsable du Marché de l'Agriculture
Téléphone : 06 58 36 02 57
Mail : pierre.martinez@creditmutuel.fr
Aurore BACQUE - Crédit Mutuel Saint-Gaudens
Téléphone: 05 62 00 10 08
Mail: aurore.bacque@creditmutuel.fr

Nathalie BATAILLOU - Crédit Mutuel Revel
Téléphone: 06 02 09 16 63 - 05 34 47 46 22
Mail: nathalie.bataillou@creditmutuel.fr

ORGANISMES BANCAIRES ET ASSURANCES

GROUPAMA

Société d'assurance

LEVIERS D'ACTION :

-  Révision des contrats visant à maintenir la couverture d'assurance de l'exploitation tout en diminuant les cotisations due par l'agriculteur
-  Accompagnement dans le passage à la Complémentarité Santé Solidaire



Contact:

Cécile SARLABOUX - Chargé d'Affaire Agricole

Téléphone: 06 81 36 67 46

Mail: cecile.sarlaboux@groupama-oc.fr

ORGANISMES BANCAIRES ET ASSURANCES

LA BANQUE DE FRANCE

Organisme qui accompagne les entreprises lorsqu'elles font face à des difficultés financières.

LEVIERS D'ACTION :

-  Saisie de la médiation du crédit si l'entreprise rencontre des difficultés de financement (dénonciation de découvert ou de ligne de crédit ; refus d'un crédit ou de son rééchelonnement, d'une caution ou d'une garantie ; réduction de garantie par un assureur-crédit). Il s'agit d'un service de proximité, gratuit et confidentiel exercé par la Banque de France). Les médiateurs du crédit départementaux recherchent au cas par cas des solutions aux difficultés identifiées en établissant un dialogue étroit avec l'entreprise et ses partenaires financiers.
<https://mediateur-credit.banque-france.fr>
-  Pour une entreprise « interdite bancaire », accès aux informations inscrites sur le fichier central des chèques (FCC)¹ et information sur la procédure de régularisation (au guichet ou par téléphone). Respect et garantie du droit au « compte bancaire pour tous » (à titre privé et professionnel) même en cas d'interdit bancaire.
www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/entreprises/interdit-bancaire-droit-compte-professionnel
-  Accompagnement des entreprises tout au long de leur cycle de vie et à chaque étape clé de leur développement, du projet de création à la cession.
<https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/entreprises>
-  Accompagnement des particuliers² en situation de surendettement personnel, procédure gratuite.
www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers/dossier-surendettement

¹ Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 dite « informatique et libertés »

² N'ayant pas un statut professionnel rendant inéligible à la procédure de surendettement (statuts relevant des procédures collectives) ou des dettes professionnelles issues de cette activité.



Contact:

Banque de France de Toulouse – 4 rue Deville – 31001 Toulouse

Téléphone : 34.14

Site internet : www.banque-france.fr – Rubrique « Nous trouver »

SYNDICATS AGRICOLES

LEVIERS D'ACTION :



Mise en place d'un soutien humain auprès de l'agriculteur fragilisé afin de briser l'isolement

CONFÉDÉRATION PAYSANNE



Contact:

Représentants Confédération Paysanne au COSAF

Nicolas EVEILLARD

Téléphone : 06 44 88 87 46

Mail : jean-nicolas.eveillard@laposte.net

Lionel FERRERE

Téléphone : 06 07 13 72 26

Mail : earl.colombe@orange.fr

Contact générique:

Mail : contact@confpaysanne31.fr

COORDINATION RURALE



Contact:

Thierry LAPLAIGE-TAURINE - Président de la Coordination Rurale

Téléphone : 06 18 09 85 62

Mail : thierrylaplaige@aol.com

SYNDICATS AGRICOLES

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES

**Contact:**

Christophe CAMPOURCY - Représentant FDSEA au COSAF

Téléphone : 06 70 00 24 47

Mail : campourcychristophe@gmail.com

Contact générique :

Téléphone : 05 61 10 43 68

Mail : fdsea31@gmail.com

JEUNES AGRICULTEURS

**Contact:**

Thomas KLUNKER - Co-Secrétaire Général

Téléphone : 06 27 11 77 10

Mail : thomas.klunker31@gmail.com

Contact générique

Téléphone : 06 61 34 79 81

Mail : contact@ja31.fr

COOPÉRATIVES AGRICOLES

Coopératives partenaires de l'accompagnement des agriculteurs fragilisés

LEVIERS D'ACTION :

-  Prise de rendez-vous avec l'agriculteur pour établir une synthèse de son état d'endettement et définir avec lui l'origine et les causes de cette situation d'endettement
-  Organisation de tables rondes avec les créanciers et d'autres partenaires économiques et financiers pour proposer à l'agriculteur des solutions d'ordre économique adaptées à sa situation
-  Mise en place d'un échéancier adapté à sa situation d'après bilan prévisionnel de trésorerie
-  Prise de garanties permettant à l'agriculteur de poursuivre son activité et obtenir un délai afin de régler ses redevances auprès de la coopérative.

ARTERRIS



Contact:

Nathalie ESPANOL - Responsable relations financières agriculteurs

Téléphone: 07 77 53 77 79

Mail: nespanol@arterris.fr

EURALIS



Contact:

Marie-Noëlle LHUSSA - Crédit Manager

Téléphone: 06 88 20 70 70

Mail: marie-noelle.lhussa@euralis.fr

VAL DE GASCOGNE



Contact:

Guillaume ROSSI

Téléphone: 06 47 72 56 25

Mail: g.rossi@valdegascogne.coop

Sandrine FRANCOIS - Juriste

Mail: s.françois@valdegascogne.coop

AUTRES STRUCTURES AGRICOLES

FÉDÉRATION DES CUMA

Association dont l'objectif est de participer à l'amélioration et au dynamisme des CUMA, ainsi que de les représenter auprès des acteurs du milieu agricole.

LEVIERS D'ACTION :

- Intégration des agriculteurs au sein d'une Cuma pour limiter les investissements matériels sur l'exploitation
- Gestion des paiements des factures pour les agriculteurs adhérents des Cuma : discussion, délai de paiement, mise en place d'échéancier de paiement, entraide...



Contact:

Magali LAPORTE - Directrice de la Fédération interdépartementale des CUMA 31/09

Téléphone: 06 88 46 86 85

Mail: magali.laporte@cuma.fr

AUTRES STRUCTURES AGRICOLES

UNION DES CUMA

Association dont l'objectif est d'accompagner les CUMA et de jouer le rôle d'interface entre les CUMA et les acteurs du milieu agricole.

LEVIERS D'ACTION :



Mise en place d'un échéancier de paiement des cotisations, permettant de limiter un déséquilibre de trésorerie



Contact:

Patrice RAMOND - Président Union des CUMA

Téléphone: 06 30 58 82 26

Mail: gaecramond@orange.fr

Service Comptabilité : 05 61 83 73 46

AUTRES STRUCTURES AGRICOLES

GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE (GDS)

Association d'éleveurs dont les missions sont la prévention et la lutte contre les maladies d'élevage.

LEVIERS D'ACTION :

- Conseil technique et formations auprès des éleveurs (gestion des maladies contagieuses, parasitisme, biosécurité et bien-être animal, impacts des pratiques d'élevage sur la santé du troupeau, etc ...)
- Audit/Diagnostic sanitaire global visant à identifier l'ensemble des pratiques pouvant avoir un impact sur la santé du troupeau et limitant l'atteinte du potentiel technico-économique de l'exploitation
- Accompagnement dans la gestion de certaines maladies contagieuses via des plans d'assainissement et/ou de maîtrise
- Participation financière aux analyses effectuées sur les animaux de l'exploitation



Contact:

Standard: 05 61 10 43 26

Mail : gds31@reseaugds.com

AUTRES STRUCTURES AGRICOLES

SOCIÉTÉ D'ACCOMPAGNEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (SAFER)

Société ayant pour missions la régulation du foncier agricole et un rôle de conseiller auprès des agriculteurs.

LEVIERS D'ACTION :

- Portage foncier : vente de terrains agricoles à un organisme, suivi d'un rachat étalé sur plusieurs années par l'agriculteur. Cette action permet une rentrée de trésorerie pour un agriculteur tout en lui permettant de continuer à exploiter
- Décapitalisation par la vente d'un terrain permettant de générer de la trésorerie et de se séparer de terrain d'utilité moindre pour l'agriculteur



Contact:

Alexis BRETON

Téléphone: 06 82 69 88 51

Mail: alexis.breton@safer-occitanie.fr

AUTRES STRUCTURES AGRICOLES

SERVICE DE REMPLACEMENT

Association assurant un service social en proposant une mise à disposition d'agents de remplacement afin d'assurer la continuité des travaux sur les exploitations agricoles du département.

LEVIERS D'ACTION :



Mise en place de personnel sur l'exploitation afin que la continuité des travaux soit assurée pendant l'absence subite ou choisie de l'agriculteur (maladie, accident, répit professionnel, congés...) mais aussi réel interlocuteur pour mettre en place du complément de main d'œuvre ou de faire valoir ses droits (congés maternité, paternité, adoption...).



Contact:

Aurélie ABADIE

Téléphone : 05 61 94 81 63 - 06 29 70 34 66

Mail : service.replacement.31@gmail.com



PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT VOUS AMENER À RENCONTRER DES DIFFICULTÉS :

aléas climatiques
(gel, inondations,
sécheresse)



crises
économiques



crises
sanitaires



instabilité
des revenus



problèmes
de santé ou
personnels



AVEC

Réagir
Solidarité & Accompagnement

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ACCOMPAGNENT LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ



UNE CELLULE RÉAGIR OPÉRATIONNELLE

au plus près des agriculteurs pour
proposer la meilleure solution, en toute
confidentialité.

Participants et lieu choisis avec
l'agriculteur.



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET NEUTRE

- Piloté par la Chambre d'agriculture
- Pour retrouver un équilibre économique
- Pour mettre en place des solutions concrètes
- Pour définir un plan d'actions avec suivi par un référent

AU MOMENT DE LA DÉTECTION

- Diagnostic et bilan technico-économique, situation sociale et préconisations
- Accompagnement en lien avec les autres structures (MSA, banques, coopératives, Conseil départemental,...)

DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Réalisation d'un audit global d'exploitation et accompagnement au plan de restructuration (procédure AREA)
- Montage des dossiers Aide à la Reconversion Professionnelle (ARP)
- Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)

Nos conseillers spécialisés vous accompagnent pour :



- clarifier votre situation



- rechercher des solutions pour franchir cette période difficile



- vous redonner des perspectives par un plan d'actions personnalisé

Dès les premiers signes,

CONTACTEZ-NOUS !



05 61 10 43 00

du lundi au vendredi de 9h à 12h

En cas de détresse, un service d'écoute
vous accueille 24h/24 et 7J/7

AGRI'ÉCOUTE

09 69 39 29 19*

agrieoute.fr

*prix d'un appel local



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE



LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS FRAGILISÉS EN HAUTE-GARONNE

Document réalisé par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Chambre d'agriculture
de la Haute-Garonne
32 rue de Lisieux
CS 90105
31026 Toulouse Cedex 3
Tél : 05 61 10 42 50